

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Juin 2008 – N° 41

**Campagne «Prudence
OGM»**

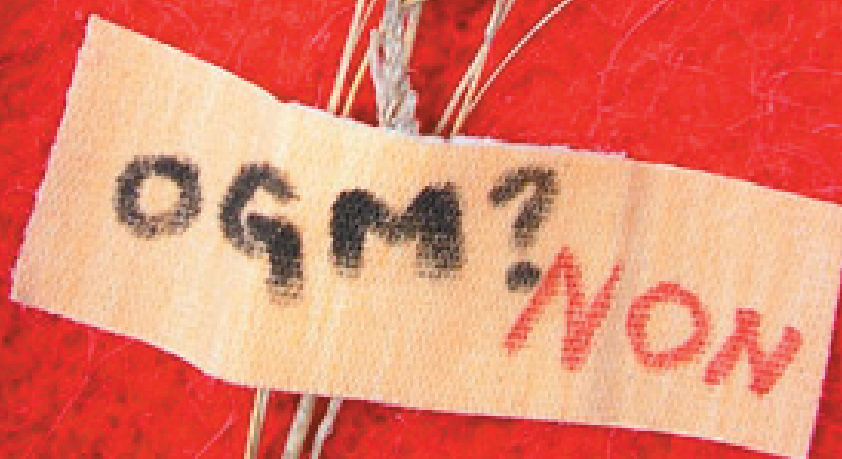
page 4

**La pétition pour
le service civil de
1923**

page 10

**Objecter à
la LAMAL**

page 7



Numéro spécial objection de conscience

Impressum

«**Terres Civiles**» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 60.- (Fr. 30.- pour les «petit budget»), Fr. 90.- (pour une cotisation familiale ou 45.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:
Philippe Beck, Pierre Flatt, Michel Mégard, Jean-Marie Muller, Marc Oran, Jean-Luc Portmann, Anne Pugin, Anne-Lise Visinand.

Impression: Imprimerie coopérative CRIC-Print, 1700 Fribourg

Pour nous contacter:
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH -1004 Lausanne
Tél. ++41 21 661.24.34
Fax: ++41 21 661.24.36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Editorial

Actualité et diversité de l'objection de conscience

Dans son acception la plus couramment retenue, l'expression «objection de conscience» renvoie au conflit intrapsychique qu'éprouve une personne entre d'une part son obligation de servir son pays, arme à la main, et d'autre part, ses valeurs et ses principes éthiques. L'objecteur de conscience, ainsi défini, refusera d'accomplir son service militaire, même à en subir une sanction.

Peut-être qu'en Suisse, sommes-nous plus souvent qu'à notre tour à ne voir que cette dimension de l'objection de conscience, parce que ce pays fait partie des tous derniers d'Europe à avoir cessé d'emprisonner les objecteurs? Or, comme le rappelle Jean-Marie Muller «D'une manière plus générale, on peut parler d'objection de conscience pour tout refus d'obéissance à une loi ou à un ordre de la part d'un citoyen qui s'est convaincu, pour des motifs de conscience que, s'il obtempérait, il se rendrait complice d'une injustice caractérisée portant atteinte à la dignité humaine.»¹

Dans le présent numéro de Terres Civiles, nous avons tenté de montrer quelques-uns des visages que peut revêtir, au passé ou au présent, l'objection de

conscience. C'est ainsi que vous y trouverez le récit des débuts de la campagne «Prudence OGM», lancée officiellement par le Cenac fin avril, refusant la dissémination de plantes génétiquement modifiées dans nos champs, et celle, initiée par certains de nos membres, contre la logique inégalitaire et discriminatoire issue de l'actuelle Loi fédérale sur l'assurance maladie obligatoire (la fameuse LAMAL).

D'autres exemples ont également droit de cité dans ce numéro. Je fais ici principalement allusion à l'analyse minutieuse de Jean-Luc Portmann du contexte historique de la première pétition, en Suisse, pour le service civil.

A l'heure où un certain parti politique monopolise l'attention par un discours populiste, haineux et ségrégationniste, témoigner que l'objection de conscience s'ancre dans une tradition tout en demeurant vivante et diversifiée, n'est-ce pas là, revendiquer le droit de ne pas subir mais de vouloir construire, sur la base de valeurs éthiques, son propre avenir?

Jean Grin

¹ Article «Objection de conscience» du Dictionnaire de la non-violence, Le relié poche, 2005, p. 254.



Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Les tarifs sont fixés en fonction de votre conscience.

Merci de prendre contact avec le secrétariat
021/661.24.34
ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 1er août
Parution fin septembre.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



L'action non-violente au Parlement européen

Bien que très générales, de récentes résolutions du Parlement européen vont dans le sens de la non-violence

En mai dernier, le Parlement européen a adopté, lors de son assemblée plénière, un rapport de la Commission des affaires étrangères de l'Union européenne par son rapporteur Marco Cappato sur les droits de l'homme dans le monde et la politique de l'UE en la matière. Parmi les principes généraux et propositions en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la non-violence deux articles mentionnent explicitement l'action non-violente en: «estim[ant] que la non-violence gandhienne est l'instrument le plus approprié pour le plein exercice, l'affirmation, la promotion et le respect des droits fondamentaux de l'homme; [la commission] est d'avis que sa diffusion doit être retenue comme un objectif prioritaire de la politique de promotion par l'Union européenne et de la démocratie et entend contribuer à l'actualisation et à l'étude des théories et des pratiques modernes d'action non-violente, notamment sous la forme d'une analyse comparée des meilleures pratiques utilisées au cours de l'histoire.»

Vers un «service pour la paix civile»?

Le rapport suggère encore «afin de conférer à cette démarche le caractère d'une priorité politique, l'organisation en 2009 d'une conférence européenne sur la non-violence et la proclamation de 2010 comme l'Année européenne de la non-violence [et] demande, en outre aux Etats membres d'œuvrer, sous les auspices des Nations-unies, pour que soit proclamée la «Décennie de la non-violence 2010-2020».

En adoptant ce rapport, la commission des affaires étrangères déplore que l'UE soit encore loin de mettre en œuvre une politique cohérente et performante en matière de promotion des droits de l'homme dans le monde. L'ob-

jectif serait de rendre l'UE plus apte à réagir rapidement aux violations des droits de l'homme dans les pays tiers et dès lors, de mieux intégrer la politique des droits de l'homme dans toutes les politiques extérieures de l'UE.

A noter encore une initiative de cette commission qui invite le Conseil de l'Europe à transformer progressivement les aspects civils de la politique européenne de sécurité et de défense en un «service pour la paix civile» chargé de gérer les crises civiles de courte durée et d'assurer l'instauration de la paix à plus long terme.

Un programme à suivre

Voilà un programme dont on peut se réjouir. Si, pour l'heure, le caractère de ces textes est très abstrait, il définit des lignes dans lesquelles nous ne pouvons que nous inscrire et y inscrire nos actions.

A suivre donc et à voir dans quelle mesure, par effet de cascade, il y a là des thèmes politiques à rapporter dans notre pays aussi. Par exemple, rappelons pour l'heure que la Suisse n'a pas ratifié la Charte sociale européenne. Peut-être aurons-nous à solliciter nos élus pour faire avancer les droits humains et ce, à contre-courant d'une partie de l'électorat de ce pays.

Olivier Grand

Sommaire

Vie du Centre	3
<i>Billet du comité</i>	
Campagne	
«Prudence OGM»	4
Objection à la LAMAL	7
Objection à la taxe militaire	9
La pétition pour le service civil de 1923	10
Les rencontres de Bilthoven entre 1919 et 1921	13
Affiches UDC? Beurk!	14
Agenda formation	15
Réseau non-violent	16
Centre de documentation	17
Tous les documents catalogués en 2005	
Brèves	20

Campagne «Prudence OGM»: c'est parti!

La campagne contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) a démarré le 25 avril dernier, par une conférence publique et une journée de formation et d'information

Comme annoncé dans notre précédente édition, le Cenac s'est engagé dans une ferme opposition à la diffusion d'OGM dans nos champs, «profitant» de l'occasion offerte par les essais en plein champ prévus à Pully (VD) de 2008 à 2010.

Initialement nous pensions nous opposer frontalement à ces essais. Comprenez: à perturber l'expérience sitôt le blé transgénique semé.

Mais une longue discussion avec les chercheurs de Changins, à mi-mars, nous a poussés à mettre de l'eau dans notre vin: les chercheurs ont su nous convaincre de l'utilité de recherches publiques sur les effets des OGM sur leur environnement, et de la qualité des précautions qu'ils prenaient pour minimiser les risques – qu'ils avouent «non nuls» – de cette expérience. Ils nous ont assurés qu'ils publieraient leurs découvertes, qu'elles soient favorables ou défavorables aux OGM.

Nous avons alors révisé notre position, et conséquemment notre Charte d'action non-violente (cf. encadré). Pour le moment, donc, notre campagne se limite à utiliser l'expérience de Pully comme lieu symbolique pour dynamiser la résistance aux OGM, sans perturber l'expérience elle-même.

Le choix définitif du nom «Prudence OGM» pour notre campagne en a découlé. Au double sens de «Soyons prudents à l'égard des OGM», et de «Prudence, y'a OGM en vue». Prudence, entre l'opposition aveugle et l'approbation naïve.

D'ailleurs, nous avons une année devant nous pour bien démarrer: Le 23 avril, le Tribunal administratif fédéral a demandé à la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) et à la Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (CFSB) leur position

sur «les différents éléments invoqués par les recourants, l'intimée et l'autorité de 1^{ère} instance», d'ici au 24 mai. Ce délai rend impossible un semis en 2008. Tout au plus des plantons, semés à Zurich, pourraient-ils être repiqués à Pully, venons-nous d'apprendre (9 mai): vous avez dit «conditions naturelles»?

Contacts et liens

Pendant ce temps, nous avons beaucoup écrit, téléphoné et couru pour multiplier les contacts avec des associations amies et les pousser à diffuser nos informations. Greenpeace, WWF Vaud, Attac, les Verts (VD, FR, VS), Uniterre, les Jardins de Cocagne, le POP, divers syndicats ont soit diffusé l'information à tous leurs membres, soit au moins mis un lien sur leur site. Le soussigné a présenté notre campagne lors de l'assemblée générale de Stop OGM, faitière regroupant vingt-et-une organisations, et à celle des Verts vaudois.

Nous avons aussi continué de nous informer, lisant tout ce qui nous tombait sous la main en matière d'OGM.

Nous... Il est temps de préciser qu'un Comité de pilotage s'est formé, constitué à ce jour du soussigné (coordonnateur), d'Irène Gardiol, François Beffa, Olivier Grand, Michel Mégard Olivier Rumpf et Fernand Veuthey. Groupe fort compétent et agréable...

... Wanted ...

Nous cherchons à compléter le Groupe de pilotage, notamment par des personnes au bénéfice de compétences dans les domaines suivants:

- Contacts médias
- Contacts métiers de la terre
- Contacts jeunes
- Graphisme
- Recherche de fonds

mais qui s'étendrait volontiers! (cf. encadré)

Conférence

de Jean-Baptiste Libouban

Le 25 avril nous avons invité pour une conférence à Lausanne Jean-Baptiste Libouban, membre de l'Arche de Lanza del Vasto et fondateur du mouvement des «Faucheurs volontaires», en France¹, qui a notamment organisé l'arrachage spectaculaire de champs OGM par plusieurs centaines de militant-e-s.

Une quarantaine de personnes se sont déplacées. La gentillesse, l'humour et l'érudition de notre invité ont charmé le public, dont les questions étaient d'ailleurs passionnantes... et souvent passionnées!



Jean-Baptiste Libouban
lors de la conférence

L'enregistrement de cette conférence peut être écouté sur notre site, www.non-violence.ch/ogm.

Une matinée d'information

Le lendemain, 26 avril, nous avons invité pour une journée de formation toutes les personnes intéressées à faire partie de notre campagne. En effet, se

lancer dans une telle lutte de longue haleine ne se fait pas sans préparation!

Le matin, nous avons aidé les quelque vingt-cinq personnes présentes à mieux comprendre les enjeux. Nous avons invité à cet effet un pannel bigarré: du côté «anti-OGM», Isabelle Chevalley, chimiste, et Andréa von Maltitz, ingénieur forestier, toutes deux membres du comité de Stop OGM. Côté chercheurs, le Dr Arnold Schori,

Notre positionnement fondamental

Nous vivons en conscience les OGM comme une atteinte à l'ordre du vivant; ils mettent en danger l'agriculture et sont porteurs de violences économiques.

Nous sommes choqués par la manière dont on cherche à nous les imposer en faisant prévaloir des intérêts économiques particuliers sur toute autre considération: éthique, scientifique, principe de précaution...

A nos yeux, toute dissémination d'OGM est hasardeuse. Par conséquent, toute attitude «attentiste» ou «tolérante» à l'égard de disséminations d'OGM serait de notre part irresponsable.

Nous nous faisons en cela les avocats de celles et ceux qui se sont opposés, en votant le moratoire, à la dissémination d'OGM dans l'agriculture et l'alimentation.

En conséquence, nous nous opposons fermement et de manière non-violente à la dissémination d'OGM dans la nature, l'agriculture et l'alimentation.

Les modalités de cette opposition font l'objet d'une charte et d'un argumentaire¹.

¹ A lire et à télécharger sur notre site, www.non-violence.ch/ogm



Les invités de la conférence du samedi matin

de l'Agroscope (Changins), chargé de l'expérience de Pulley.

Presque toutes les questions se sont adressées à M. Schori, ce qui rendait quelque peu ingrat le rôle des autres invité-e-s... Mais l'ambiance était bonne grâce aux règles de respect rappelées fermement par Olivier Rumpf, facilitateur. L'enregistrement étant mal audible, nous l'avons transcrit et on le trouve lui aussi sur notre site internet.

Ces discussions ont montré une concordance dans l'assistance pour les demandes suivantes:

- Oui à la recherche, mais sur les questions qui intéressent vraiment le grand public - c'est-à-dire essentiellement sur la toxicité pour l'alimentation humaine.

- Déontologiquement, des scientifiques sont en droit - voire en devoir - de demander qu'on laisse à leurs recherches le temps d'apporter les réponses aux questions posées! - En clair: nous demandons aux chercheurs concernés de réclamer avec nous un prolongement du moratoire² tout le temps qui sera nécessaire!

...et un après-midi de formation

L'après-midi, animé par le soussigné, nous avons travaillé sur nos motivations, nos émotions, la confiance mutuelle. Un jeu de rôles en petits groupes a permis de tester les manières les plus adéquates pour intéresser un interlocuteur à notre campagne.

Enfin, nous avons réfléchi à divers projets d'actions, pour cette première phase de la campagne qui durera jusqu'au premier éventuel semis de blé OGM. A l'heure où vous lisez ces lignes, le groupe de pilotage aura selon toute vraisemblance fixé un début de calendrier, que vous trouverez sur notre site ou en téléphonant au secrétariat du Cenac.

Anouk Henry, membre du comité Cenac, a filmé une partie de la journée pour un futur documentaire sur cette campagne. Un bref extrait se trouve sur notre site.

La journée s'est terminée par une visite sur le site prévu pour le semis expérimental, et un apéro a scellé nos nouvelles amitiés.

Charte d'action non-violente (extrait)¹

Nous privilégions le dialogue et la négociation à l'action directe

Nous souhaitons poursuivre le dialogue avec les chercheurs impliqués dans cette recherche, à la recherche de solutions gagnant-gagnant. [...]

Nous comprenons le propos des chercheurs qui, en ne prenant strictement aucun risque, se priveraient des possibilités de vérifier les éventuels dangers des cultures OGM. C'est pourquoi, provisoirement, si les tribunaux devaient leur accorder l'autorisation de semer et tant que nous obtiendrons des réponses satisfaisantes à nos inquiétudes principales, nous ne tenterons pas de perturber leurs expériences, tout en manifestant par des moyens appropriés notre opposition fondamentale aux OGM.

Mais si nous acquérons la conviction que les risques encourus sont disproportionnés face aux apports de l'expérience, nous exigeons l'arrêt de l'expérience en plein champ et envisagerons des moyens d'action proportionnés pouvant aller jusqu'à la désobéissance civile.

Au bilan: un bon premier noyau d'activistes, les personnes ont apprécié d'être ensemble, de faire connaissance...

24 Heures a témoigné de cette journée le 28 avril, et le *Courrier* a consacré une longue interview à Jean-Baptiste Libouban, le 5 mai.

Pour s'informer et participer

Nous venons de clarifier ce que nous entendons par «adhérer à la campagne»: c'est accepter la charte et faire figurer son nom dans la liste des adhérents sur

le site internet. Une liste recense les personnes physiques, une autre les personnes morales.

Toujours sur notre site, vous pouvez vous inscrire à notre «lettre de nouvelles», qui vous tiendra informés de chaque développement significatif de notre campagne. C'est aussi par ce biais que nous annoncerons les actions, et que nous diffuserons toute demande de personnes ayant telle compétence, tel lieu de résidence ou telle disponibilité.

Enfin, c'est sur notre site que vous trouverez un argumentaire, volontairement bref, des documents et liens à divers sites consacrés aux OGM, et surtout notre charte, document clé qui lie nos adhérents, guide toute notre action et permet d'informer clairement nos adversaires présents (chercheurs) et futurs (police, gardes privés peut-être) du caractère strictement non-violent de notre action.

Vous l'avez compris: par économie d'énergie humaine nous travaillons autant que possible par internet. Notre espoir est en effet que cette campagne grossisse fortement, au cours des mois et années à venir (rappelons que l'essai de Pully doit durer jusqu'en 2010 au moins). Mais les personnes sans accès à la toile peuvent s'adresser au Cenac pour être tenues au courant par les bons vieux moyens postaux.

Enfin, n'oubliez pas que tout cela coûte... vos dons sont espérés sur le CCP du Cenac, 10-22368-6, mention «OGM».

Philippe Beck

¹ Site des Faucheurs volontaires: www.monde-solidaire.org/spip/spip.php?rubrique131

Un excellent article leur est consacré sur Wikipédia: fr.wikipedia.org/wiki/Faucheurs_volontaires

² Actuellement le moratoire est censé prendre fin le 27.11.2010.



Olivier Rumpf en conversation avec trois chercheurs de Changins



Portez le badge!

Une première action proposée consiste à montrer publiquement notre opposition aux cultures OGM, en portant sur sa veste, sur son sac, n'importe quel élément végétal – symbole du vivant – retenu par un sparadrap – symbole de blessure. Voici une idée, chacune et chacun fera selon son imagination!

La médecine est malade

Reflet de la crise de la société, conséquence de notre mode de vie, décentré

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) prétend (avec l'Agence internationale de l'énergie atomique) qu'il n'y a eu que quelques dizaines de décès suite à l'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl.

Pourtant des témoignages montrent l'horreur vécue par les populations concernées.

* * *

Les vitrines des pharmacies vantent les bienfaits des anti-douleurs, des remèdes contre la grippe, des pommades pour maigrir ou cacher ses rides.

Pourtant la vie est faite de joies et de peines, de maladies de jeunesse et de corps qui vieillissent.

Les cabinets médicaux comptent les points, les actes, le temps, les spécialistes.

Pourtant bien des patients ont besoin d'écoute, d'attention, d'un regard, d'une vision globale.

Les laboratoires et leurs engins à la pointe de la technique cherchent les causes des souffrances dans les profondeurs du corps.

Pourtant tout est lié, corps et volonté, présent et passé, individu et société.

Les médicaments enrayent ou stimulent une fonction bien précise de notre corps, poussant par ici, tirant par là, ajoutant à la confusion.

Pourtant des moyens simples et peu coûteux existent, qui aident le corps à retrouver un équilibre.

Les antidépresseurs et les anti-douleurs ont un succès fou! Leurs ventes ont énormément augmenté ces dernières décennies, afin de rendre aptes au travail ceux que le travail rend malades.

Pourtant ces psychotropes créent des dépendances et d'autres effets nocifs, et leur efficacité est mise en cause.

Des campagnes de santé publique sont lancées à grande échelle, avec une confiance aveugle dans la science.

Pourtant les résultats à court terme sont parfois suivis de nouveaux problèmes, plus graves encore que ceux que l'on prétendait éradiquer.

L'industrie pharmaceutique crée sans cesse de nouveaux produits, de nouveaux marchés.

Pourtant la plupart des nouveaux médicaments ne sont que des variantes qui permettent de relancer les brevets.

Les bénéfices faramineux des groupes pharmaceutiques profitent aux actionnaires, de lointains anonymes.

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, les bénéfices étaient réinvestis dans les entreprises.

Les cliniques privées prétendent qu'il ne faut pas «jouer avec sa santé», poussant les consommateurs à conclure des assurances complémentaires.

Pourtant la santé ne s'achète pas, et le luxe et les privilèges sont une injure aux démunis d'ici et d'ailleurs.

Les hôpitaux cherchent à concentrer les compétences et les spécialités, à rentabiliser leurs structures en centralisant les soins.

Pourtant les patients préfèrent la médecine de proximité, et des maladies sont causées par les centres hospitaliers.

Les caisses maladie nous proposent des cadeaux, et des primes toujours moins chères que leurs concurrentes.

Pourtant elles sont tenues d'offrir des prestations identiques pour l'assurance de base.

La «Loi sur l'assurance maladie (LAMAL)», entrée en vigueur en 1996,

a rendu obligatoire l'adhésion à une caisse maladie.

Pourtant la solidarité se nourrit de la relation et non de l'obligation, et la responsabilité s'apprend au cours des choix individuels et non en obéissant passivement au système.

* * *

Je rêve d'un autre système de santé ...

.../...

Avant l'adoption de la LAMAL existait une diversité d'assurances, dont de petits groupes d'entraide faisant en priorité le choix des médecines douces.

Je rêve la multiplication d'expériences diverses et solidaires entre elles, reconnues par la loi.

Les pédiatres connaissent chaque hiver le retour des bronchites, sinusites et autres otites, trop souvent chroniques.

Je rêve qu'ils crient haut et fort le lien entre ces maladies beaucoup trop fréquentes et la pollution causée par le trafic.

Les derniers mois de vie font l'objet des plus grosses dépenses médicales.

Je rêve que le respect de la vie soit inspiré par le respect de la personne, et que la mort ne soit pas un échec et le contraire de la vie, mais simplement l'aboutissement inévitable et heureux de la naissance.

«Mon généraliste m'a conseillé telle et tel spécialistes, selon les résultats je

n'ai rien de grave, ils n'ont rien trouvé, cependant des doutes subsistaient du côté des artères ou du foie, et des amis m'ont conseillé tel spécialiste reconnu; alors j'ai subi une nouvelle série de tests; heureusement je n'ai rien, mais des contrôles réguliers sont nécessaires, on ne sait jamais ...».

Je rêve d'entendre: «Le médecin m'a bien écouté, il a pu me rassurer, entendre mes soucis et ma souffrance; je vais faire quelques changements simples dans mon mode de vie; je vois aussi que les relations avec mon patron / mon compagnon / un aïeul ... pèsent sur mon estomac / mon dos / mes jambes».

* * *

Impossible de décrire ici tous les aspects du problème.

Et je ne prétends pas détenir la vérité.

La plupart des professionnels de la santé sont respectueux de leurs patients et ne veulent que leur bien.

Je ne jette la pierre à personne en particulier, je suis reconnaissant pour tous les efforts qui sont faits.

Simplement, année après année, le malaise a grandi en moi; sentiment de tristesse et d'impuissance.

Parce que je ne veux plus être complice d'un tel système, d'un tel gâchis.

Parce que je ne peux plus concilier le paiement de l'assurance maladie obligatoire avec mes valeurs.

Je me sens contraint à faire acte d'*objection de conscience*; je refuse de m'affilier à une caisse maladie et de payer les primes.

Ce refus, par sa contribution à une nécessaire prise de conscience, est pour moi un acte de solidarité avec chacune et chacun.

Je sais que cette attitude est difficile à comprendre.

Car nous avons intégré ceci: «l'assurance maladie permet la solidarité et les recherches».

En oubliant cela: «la santé ne s'achète pas».

Michel Mégard

Descends en toi, Gilgamesh et prends confiance.

La force qui te mène est une force sûre. Dénoue la crispation de tes épaules,

défais l'écheveau de ton ventre et laisse-toi porter, laisse-toi ployer.

Offre-toi à elle comme le roseau s'offre à la brise.

Tout ton travail est là, Gilgamesh: t'offrir, lui ouvrir les passages, te désencombrer toujours, de tes refus et de tes illusions ...

D'après des chants épiques sumériens rédigés vers 1500 avant Jésus-Christ

Jacques Cassabois: Le roman de Gilgamesh; Ed. Albin Michel, 1998; p. 238-239.

A la demande expresse de l'auteur, cet article ne comporte pas d'illustration.

Plus d'information sur la page: <http://sante.megard.ch>

Un exemple personnel d'objection à la taxe militaire

Petit rappel historique des conditions faites aux objecteurs à la taxe militaire, jusqu'au milieu des années 1990, et des poursuites pénales qu'elle impliquait

En marge de la révision de la Loi sur le service civil – simplification de la procédure d'admission, par la suppression de l'examen de conscience –, le Conseil fédéral a décidé de doubler le montant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, passant de deux cents francs annuels à quatre cents francs, ce qui devrait occasionner à la Confédération des recettes supplémentaires évaluées à deux millions de francs.

Cette taxe est inique. Elle est perçue de la part de personnes qui n'ont pas eu de choix à faire entre accepter ou refuser l'armée, mais dont la santé – physique ou psychique – ne leur permet pas d'effectuer ni service militaire, ni service civil (même si c'est un fait connu que la «voie bleue» a parfois réservé quelques bonnes surprises, certificat médical à l'appui, à quelques «privilegiés»)¹.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme «Armée 95», le fait de ne pas payer sa taxe militaire occasionnait une double procédure: une poursuite pour dettes et une poursuite pénale. Le réfractaire pouvait se voir condamné à une peine d'arrêts pouvant atteindre, au maximum, dix jours de prison. Par la suite, prenant acte que, depuis la Révolution française la contrainte par corps en cas de dette était abolie, la Confédération n'a maintenu que la première de ces procédures.

Parcours procédurier

Tant que j'y étais astreint, j'ai refusé de payer cette taxe. Je procédais de la manière suivante. A réception de la décision de taxation, je m'empressais d'intervertir les bulletins de versement et payais la somme due... au CMLK. Naturellement, quelques semaines plus tard, je recevais un rappel et je me fendaient d'une lettre où j'exprimais mon incompréhension, argumentant m'être



La prison de Bois-Mermet, lieu de ma villégiature de 1994

acquitté de ma dette, sans préciser le destinataire du versement. D'où de fébriles recherches – j'imagine – au Département militaire cantonal, avant que l'on me réponde, toujours par lettre, que j'étais «invité» (sic!) à me rendre à leurs bureaux, afin de présenter la preuve d'un paiement dont ils ne retrouvaient pas la trace.

J'attendais quelques jours avant de venir leur exhiber le précieux récépissé. Débutait alors un dialogue de sourds. Il m'était rappelé que j'avais le droit de faire des dons à qui je voulais, mais que je ne saurais pouvoir, en parallèle, me sentir dispensé de m'acquitter de mes obligations fiscales. J'étais alors dénoncé, après une ultime sommation, à l'Office des poursuites.

Une année ou l'autre, j'ai fait opposition au commandement de payer. Cela agaça souverainement le juge de paix. Une autre fois, j'ai laissé venir l'huissier qui, trouvant porte close, me laissa un document m'informant qu'il reviendrait à une date ultérieure et que, s'il s'avérait que j'étais encore absent, il ferait ouvrir la porte de mon domicile par la police. De manière générale, je venais payer mon dû à l'Office des poursuites le jour précédant de la date retenue pour la saisie, toujours durant les toutes dernières minutes d'ouverture des bureaux.

Le paiement tardif de ma taxe militaire, jusqu'en 1996, me valait également une dénonciation auprès du juge informateur du district. J'étais convoqué dans ses bureaux pour «affaire vous concernant» – selon la phrase sibylline figurant sur le courrier – et je faisais opposition à sa proposition d'ordonnance de condamnation, ce qui me valait d'être déféré devant le tribunal de district.

En 1993, j'ai été condamné à une peine d'un jour de prison avec sursis. Mais le procureur du canton de Vaud – aux frais du contribuable – fit recours contre cette décision, parce qu'il avait lu, dans le procès-verbal, que j'entendais récidiver; il argumenta que le sursis ne doit être réservé qu'aux coupables qui se repentissent. Il aurait pu, tout aussi bien, attendre un an, parce que ma récidive aurait eu pour conséquence la révocation de mon sursis antérieur. En 1994, donc, j'eus donc droit tant au tribunal de district qu'au tribunal cantonal! En 1995 comme en 1996, l'Etat «oublia», tout simplement de me dénoncer... Il est vrai que l'abandon de la poursuite pénale pour non-paiement de la taxe militaire, au niveau du principe, semblait acquis et imminent. Mais, n'importe quel juriste vous le confirmera: le fait de renoncer à faire appliquer la loi représente un déni de droit...

Jean Grin

¹ Avant l'introduction de la Loi sur le service civil, cette taxe frappait autant les personnes déclarées inaptes au service militaire que les objecteurs de conscience. De plus, tant que ladite taxe demeurait impayée, il était impossible de se faire établir ou prolonger un passeport. A l'heure actuelle, y sont soumis les inaptes et les civilistes n'ayant pas effectué au minimum un mois de service civil durant une période de deux ans consécutifs.

La pétition pour le service civil de 1923

Suite des articles portant sur l'histoire de l'objection de conscience en Suisse entre 1914 et 1924

Suite à mon article paru dans «Terres civiles» no 40, mars 2008, voici la présentation de l'ultime tentative des années 1914-1929¹ pour trouver enfin une solution pour les objecteurs. Cependant, bien qu'il y ait eu des réfractaires au moins dès le XIX^{ème} siècle en Suisse, ils seront «mis au trou» jusqu'après la fin de la Guerre froide; l'article constitutionnel sur le service civil date de 1992 et les premiers civilisés libérés datent de 1997.

Ainsi, le 15 juin 1923, Hans Amberg, secrétaire à Zurich, Pierre Céréssole (Voir «Terres civiles» no 38, septembre 2007), ingénieur à Lausanne, Charles de Greyerz, pasteur à Berne et le Dr. Professeur Leonhard Ragaz (voir encadré de la page 12), à Zurich, adressent à l'Assemblée fédérale une pétition dont voici quelques extraits:

La pétition de 1923

«Un service civil sera institué pour les hommes qui, pour des motifs de conscience, refusent de servir dans l'armée»². (...).

«Ce service aura pour but l'éducation physique et morale du citoyen, le développement de l'esprit de camaraderie et de l'amour vivant du peuple et du pays, en même temps que la réalisation,



Pierre Céréssole sur un chantier du service civil international (Feldis, 1927)



Carte postale éditée par le service civil international

tion, pour le bien de la communauté, de travaux civils tels que: drainages, irrigations, améliorations d'alpages, travaux forestiers, secours en cas de catastrophes naturelles et autres calamités publiques (...).

«Le service civil sera placé sous la direction des autorités civiles (...).

«Pour prévenir les abus, la durée du service civil dépassera d'un tiers celle du service militaire» (...).

«On créera, pour les citoyens qui sont astreints aujourd'hui à la taxe militaire et refusent de la payer pour motifs de conscience, une taxe civile, supérieure d'un tiers à la taxe militaire (...).

Cette pétition est munie de 39 688 signatures dont 10 145 «provenant de dames»³ (et d'autres provenant de personnes mineures), donc ayant moins de poids pour les autorités puisque ce n'est seulement qu'en 1971 que les femmes pourront enfin voter sur le plan fédéral.

La position du Conseil fédéral

Le premier argument du Conseil fédéral en défaveur des doléances des pétitionnaires réside dans un procès (sic!) d'intention fait à ces derniers; les objecteurs ne veulent pas seulement introduire un service civil, mais abolir l'armée.

Un tel procès d'intention reviendra dans les campagnes précédant les votations de 1977 sur l'initiative dite de Münchenstein et de 1984 sur celle pour un authentique service civil. Bien sûr, certains objecteurs veulent abolir toutes les armées, d'autres l'armée suisse, mais quand on veut des choux, cela ne veut pas dire qu'on veut acheter tout le marché!

Le Conseil fédéral soutient que le nombre de réfractaires est insuffisant pour que l'introduction d'un service civil en vaille la peine – ce qui est tout à fait piquant, lorsque l'on sait que l'argument principal de nos détracteurs avant les votations susmentionnées

consistait dans le manque récurrent de soldats!

«Nous avons déjà entendu des insoumis déclarer devant les tribunaux qu'ils n'obéiraient pas aux ordres de marche pour le service civil»⁴, relate notre gouvernement. Certes, mais ce genre de refuzniks est denrée rare à ma connaissance!

«A la lecture des dossiers et aux dires des membres des tribunaux militaires, il est absolument certain qu'une grande partie des réfractaires sont des gens très influençables, que leur esprit sans pénétration et rêveur a facilement détournés de leur chemin»⁵ (Sic!!).

Le Conseil national vote les conclusions du rapport du Conseil fédéral le 15 décembre 1924 et le Conseil des Etats fait de même le 9 juin 1925⁶.

Conclusions

Les années 1917-1924 recèlent une panoplie d'interventions (la pétition de 1923 ne sera suivie que par un postulat aux Chambres datant de 1930) visant

à résoudre la question du service civil pour les réfractaires.

En fait, il s'agit d'une période durant laquelle tout le monde aspire plus que jamais à une paix perpétuelle et le temps est aux grandes espérances; celles-ci sont incarnées par les révolutions russes de 1917⁷, auxquelles l'objecteur de conscience Jules Humbert-Droz croit ferme, par la paix grâce au droit: la Société des nations voulue par le Président des Etats-Unis Wilson et par les multiples projets de personnes privées voulant établir la paix «éternelle» à la suite des écrits des Quakers, de l'Abbé St-Pierre (1658-1743) ou, sans prétendre à l'exhaustivité, de l'éminent philosophe Emmanuel Kant (1724-1804) qui écrit en 1795: «Il faut qu'il y ait une alliance d'une espèce particulière qu'on peut nommer l'alliance de paix et que l'on distingue du contrat de paix en ce que ce dernier chercherait à terminer simplement une guerre tandis que la première chercherait à terminer pour toujours toutes les

guerres»⁸. Ou encore par la paix grâce à la non-violence: sont à citer les exemples de Tolstoï en Russie ou de Gandhi en Afrique du Sud puis dans les Indes britanniques.

Le laps de temps commençant avec la fin de la Première Guerre mondiale coïncide aussi avec une remise en cause de l'armée suisse et de celles des autres pays, remise en cause qui, à ma connaissance, ne renaîtra, en Suisse, d'une manière aussi véhémement et aussi forte, qu'après l'échec de l'initiative pour un authentique service civil, en 1984, lorsque Andreas Gros et ses camarades du Groupe pour une Suisse sans Armée, lanceront la première initiative populaire fédérale en faveur de l'abolition de l'armée. Un service de remplacement pour les objecteurs de conscience n'est

Bibliographie

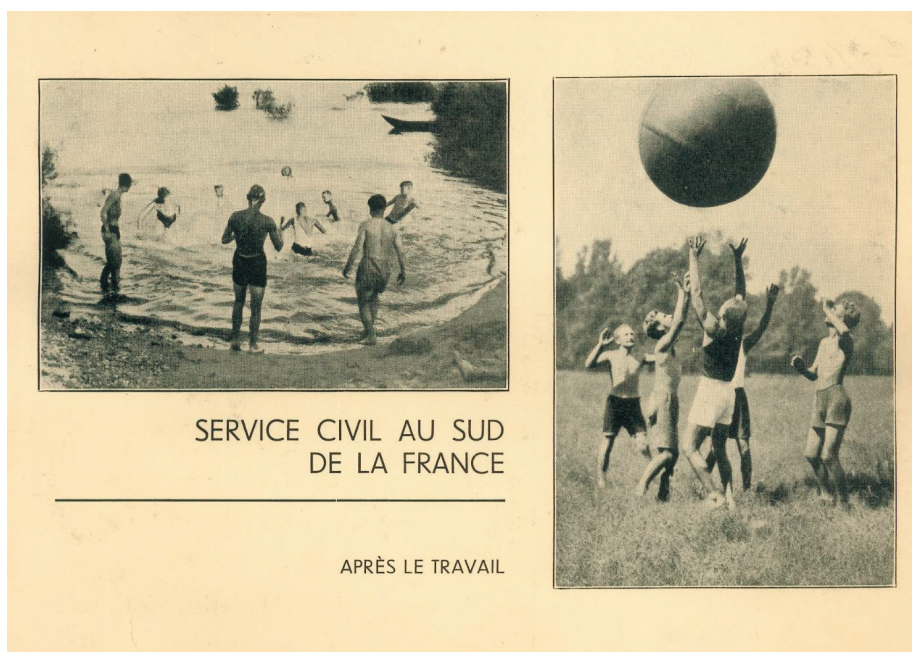
Burckhardt Walther, *Le droit fédéral suisse, Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale en matière de droit public et de droit administratif depuis 1903* (trad. de l'allemand par George Bovet), vol. 4 no 2243(Service civil), Neuchâtel 1933

De Leonardis Marie-Thérèse, *L'objection de conscience en droit public suisse, Contribution à l'étude du droit constitutionnel et du droit pénal militaire*, Lausanne 1990

Jeanneret Pierre, *Grandes figures du socialisme suisse*, Leonhard Ragaz (1868-1945) in

Tribune socialiste vaudoise Massoulié F., Gantelet G. et Genton D., *Faire l'Europe*, Collection «Un bilan du siècle avec l'image pour mémoire, XX^{ème} siècle», Paris (Florence) 1996

Ruffieux Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne 1974



Carte postale éditée par le service civil international

pas créé ni entre 1917 et 1924 ni plus tard, cela même après le gonflement prodigieux des effectifs dès le début des années 1970 – le record est de 788 en 1984!

Il faudra attendre les effets conjugués de la fin de la guerre froide et de la relance de la construction européenne, d'une part, et, d'autre part, la sanction de plus de 36% de l'ensemble des Suissesses et des Suisses lors de la première votation au sujet d'une éventuelle abolition de l'armée pour que le chef de celle-ci, Monsieur le Conseiller fédéral Kaspar Villiger, songe à décriminaliser l'objection de conscience dans notre pays.

Jean-Luc Portmann

¹ Burckhardt, 1933 p. 755-759 no 2243. De Leonardi, 1990 p. 337.

² Feuille fédérale 1924 III 393-410.

³ Feuille fédérale 1924 III 395.

⁴ Feuille fédérale 1924 III 397.

⁵ Feuille fédérale 1924 III 405.

⁶ Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale, juin 1925, no 32 in Burckhardt, 1933 p. 759 no 2243 in fine.

⁷ Nous savons que, d'abord, il y a la révolution de février renversant le Tsar Nicolas II – révolution bourgeoise –, puis la révolution d'octobre opérée par les bolcheviks – révolution prolétarienne qui aboutira, après la mort de Lénine en 1924, au totalitarisme stalinien lequel perdurera au moins jusqu'à la date de la mort du dictateur soviétique en 1953.

⁸ Kant Emmanuel in Massoulié F., Gantelet G., Genton D., 1996 p. 15.

⁹ Voir Jeanneret Pierre, Grandes figures du socialisme suisse, Leonhard Ragaz (1868-1945) in Tribune socialiste vaudoise, 4 septembre 1984, no 163, p. 2

Les illustrations qui accompagnent cet article sont toutes extraites de l'album de Violetta Taillens (Voir *Terres Civiles*, n°38, septembre 2007).

Leonhard Ragaz

Leonhard Ragaz (1868-1945) joue un rôle de tout premier plan dans l'histoire du pacifisme en Suisse. Ragaz est né le 28 juillet 1868 aux Grisons, région à ce moment-là encore essentiellement agricole et, même, autarcique. Cela ne sera pas sans influence sur Ragaz qui se situera toujours plus près de Proudhon que de Marx et qui rejettera toujours avec la même virulence le marxisme-léninisme et le capitalisme.

Dès 1886, Leonhard Ragaz fait des études de théologie à Bâle, Jena et Berlin. Puis, revenu aux Grisons comme pasteur, il adhère à l'association du «Grütli» proche du Parti socialiste, participe aux fêtes du 1^{er} mai et fait des sermons socialisant. En 1901, mariage avec Clara Ragaz qui sera, elle aussi, active toute sa vie dans le mouvement pacifiste. En 1902, les époux Ragaz déménagent à Bâle. Premier contact avec une véritable population ouvrière. La grève des maçons d'avril 1903 marque le passage de ce théologien au christianisme social. Dès 1906, Ragaz est l'un des rédacteurs de «Neue Wege» (Voies nouvelles), journal socialiste et chrétien.

Dès 1908, Ragaz est professeur de théologie à l'Université de Zurich. Durant la première guerre mondiale, Ragaz s'affirme comme pacifiste et antimilitariste. Terrifié par l'effondrement de l'Internationale socialiste et par la guerre, patriote intimement préoccupé par le fossé entre Alémaniques et Romands, il prend parti, dès 1914, contre l'Allemagne de Guillaume II. Ragaz se déclare également opposé à la violence révolutionnaire et à Lénine – le problème de la vio-

lence est fondamental pour Ragaz. Pendant la guerre aussi, il se solidarise avec les objecteurs. D'abord, en 1915, avec John Baudraz (Voir «Terres civiles» no 37, juin 2007), lequel refuse de servir pour motifs religieux. Cependant, Ragaz n'admettra jamais l'objection de conscience pour raisons politiques et restera sur sa réserve au moment du procès de Jules Humbert-Droz (Voir «Terres civiles» no 38, septembre 2007). A la fin de la guerre, Ragaz invite la Suisse à s'engager pour un nouvel ordre international fondé sur le droit et la justice, adhère au programme du Président des Etats-Unis Wilson et s'engage à fond en faveur de la Société des nations – le peuple et les cantons suisses accepteront de justesse, le 16 mai 1920, de participer à cette première organisation internationale à but politique.

En 1921, âgé de 53 ans et sans aucune fortune, Ragaz, un peu comme Pierre Cérésolle aurait pu se voir offrir une chaire de physique à l'Ecole polytechnique fédérale s'il avait renoncé à militer avec toute son énergie et son temps pour la cause pacifiste, se retire du professorat et se consacre à l'éducation populaire dans le monde ouvrier de la banlieue zurichoise en s'inspirant du mouvement socialiste chrétien anglais du milieu du XIX^{ème} siècle. Cependant, ses conférences n'ont pas le succès escompté. A la fin de sa vie, face au nazisme en Allemagne et à l'échec de la Société des nations, Ragaz restera un pacifiste intégral, qui quittera même le Parti socialiste lorsque ce dernier acceptera la défense nationale, et un militant contre le fascisme et contre l'antisémitisme. Ragaz est décédé le 6 décembre 1945⁹.

Les rencontres de Bilthoven : 1919-1921

Aux origines de trois grands mouvements pacifistes: le MIR, le SCI et l'IRG

Bilthoven est un village aux Pays-Bas, proche de Utrecht, où plusieurs rencontres de militants pacifistes ont eu lieu peu après la Première Guerre mondiale dans le centre de conférences créé par les quakers Kees et Betty Boeke. Ces rencontres ont aidé à la création d'un important réseau d'hommes et de femmes de divers pays et de diverses religions chrétiennes. Dans un formidable élan, ces personnes ont créé les structures du mouvement pacifiste européen et occidental du XX^e siècle.

Trois grands mouvements pacifistes internationaux trouvent leurs origines en ce lieu, entre 1919 et 1921.

- Le Mouvement international de la Réconciliation – MIR (International Fellowship of Reconciliation – IFoR)

- Le Service civil international – SCI

- L'Internationale des résistants à la guerre – IRG (War Resisters' International – WRI).

Une conférence internationale pour la paix se tient à Bilthoven du 4 au 19 octobre 1919 avec cinquante participants hommes et femmes, dont Leohnard Ragaz et Pierre Ceresole. Ils fondent un mouvement sous le nom de «Christian International» (Internationale chrétienne) avec Kees Boeke et Pierre Ceresole comme secrétaires. C'est le début du Mouvement international de la Réconciliation.

Naissance du service civil international

La «Réconciliation» tient une nouvelle conférence à Bilthoven en été 1920. Un jeune allemand interpelle les participants : «Nous avons discuté pendant deux jours; ce serait le moment de nous mettre à l'action». Il est décidé de mettre sur pied une équipe de reconstruction. Hubert Parris (quaker anglais engagé



L'un des premiers chantiers organisés par le Service civil international (Safien-Platz, vers 1932). Source: album de Violette Taillens¹

dans les services de secours) rencontre peu après Ceresole à Berlin: «Nous passâmes ensemble une longue soirée dans sa chambre d'hôtel, à Berlin, et je ne le quittai qu'après minuit. C'est pendant cette soirée que le Service civil international est né, l'idéal de Pierre et mes expériences pratiques se rencontrant et prenant une nouvelle signification».

Une conférence réunissant des représentants d'organisations pacifistes européennes radicales a lieu à Bilthoven du 22 au 25 mars 1921. Ils fondent le mouvement «PACO» (La Paix en espéranto) qui changera de nom pour devenir l'Internationale des résistants à la guerre en 1923.

La «der des ders»

Le traumatisme créé par les huit millions de morts exalte les sentiments anti-guerre: ce sera la «Der des Ders», «Nie wieder Krieg». Dans ce contexte les rencontres de Bilthoven structurent le mouvement pacifiste naissant dans trois dimensions complémentaires: le pacifisme chrétien de la «Réconcilia-

tion», l'alternative à l'armée du «Service civil international» et l'objection de conscience des «Résistants à la guerre».

Ces réseaux tissent des relations avec d'autres mouvements engagés dans des dimensions qui ajoutent encore à la recherche d'un monde plus juste: une spiritualité non dogmatique représentée par les quakers, l'emploi de l'esperanto, la pédagogie Montessori, la «Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté» et d'autres encore.

Michel Mégard

(D'après Wikipédia, l'encyclopédie libre, consultée le 14 novembre 2007,

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Rencontres_de_Bilthoven>)

¹ Voir *Terres Civiles*, n°38, septembre 2007.

Affiches UDC? Beurk!

Une tentative de campagne non-violente contre les affiches xénophobes de l'UDC reportée à des jours meilleurs

Vous avez vu comme nous les répugnantes affiches de l'UDC pour sa récente campagne d'initiative sur les naturalisations qu'elle estime «massives». Ces mains colorées avides de passeports suisses, qu'on les devine ne pas mériter... Comme nous, vous avez trouvé ces affiches répugnantes!

Nous avons tenté d'agir. Nous nous proposons d'organiser, dans toute la Suisse romande si possible, des temps d'action concertés pour coller, par-dessus ces affiches, un abrégé de la norme anti-raciste. Histoire de montrer que nous, citoyennes, citoyens, estimons ces affiches xénophobes et incitant au rejet de l'autre. Comme un avis de droit populaire, en dépit du fait que des tribunaux ont déjà jugé cette affiche conforme au droit suisse...

Malheureusement, les mouvements que nous avions espéré rallier – SOS racisme, les Moutons de garde et la LICRA – ont tous refusé, pour des raisons très diverses d'ailleurs: crainte de faire plus de pub que de tort à l'UDC, manque de temps, refus de s'engager dans une action illégale... Et le temps a manqué pour chercher d'autres alliances. Dommage!

Du côté de notre fichier, nous avions trop peu d'adresses électroniques (de loin le moyen le plus rapide et le

moins onéreux de vous prévenir): sur 800 membres, seuls 350 ont pu être prévenus. Et sur ces 350, seuls huit se sont déclarés partants pour cette action!

La leçon que nous en tirons est qu'il nous faut impérativement être prêts à l'avance pour qu'une telle action puisse démarrer dans les délais nécessaires! Pour cette raison, nous vous demandons de nous faire savoir dès aujourd'hui si vous êtes, sur le principe, prêt-e à participer à une action non-violente, incluant éventuellement d'enfreindre une loi injuste (la désobéissance civile

est le nœud gordien de la non-violence, faut-il le rappeler?)

Si c'est votre cas, merci de le signaler sans délai à notre secrétariat. Peut-être n'aurons-nous besoin de vous solliciter que dans longtemps... Peut-être demain... L'essentiel est d'être prêts à agir, lorsque ce sera à nouveau nécessaire. Pour éviter la honte de n'avoir, une fois de plus, rien pu faire!

Nous vous communiquerons dans notre prochain numéro combien de gens déterminés nous sommes au Cenac.

Art. 261 bis du Code pénal suisse :

Celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur **race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion [...]**

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Centre pour l'Action non-violente – www.non-violence.ch

Coupon réponse à renvoyer par poste ou par e-mail (info@non-violence.ch) :

Nom et prénom:

Adresse postale:¹

Téléphone fixe:

Natel:

E-mail:¹

¹ pour résoudre d'éventuelles homonymies!

Formation à la résolution non-violente des conflits

Programme 2008-2009: 12 modules, dont 2 nouveaux, pour apprivoiser les conflits, mieux communiquer et agir sans violence

La «Formation à la résolution non-violente des conflits» proposée par le Centre pour l'action non-violente (Cenac) se veut ouverte à toute personne intéressée à se familiariser avec la non-violence et à y progresser, particulièrement dans le domaine de la résolution des conflits: s'interroger, expérimenter ensemble, aborder la non-violence par des expériences vécues en s'intéressant aussi au contexte dans lequel s'inscrit chaque situation individuelle. Notre visée est que chacun-e se réapproprie et réinvestisse son pouvoir, aussi bien au niveau individuel que collectif. Nous comptons favoriser ainsi un engagement relationnel et social responsable, l'approche individuelle s'ouvrant de cette manière sur le collectif.

Le programme – qui en est à sa treizième édition – est composé de douze modules formant un tout cohérent; ils sont regroupés en trois catégories pour plus de clarté. Chaque session peut fort bien être suivie séparément. De plus, un «module invité», portant sur la découverte de la thérapie sociale, sera proposé le 7 mars 2009.

Chaque journée ou week-end de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8 à 15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Nous ne présentons ici que les deux premières sessions. L'ensemble du cycle sera décrit dans le *Terres Civiles* prochain, numéro consacré à la formation. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat pour recevoir le dépliant – disponible sous peu – ou consulter notre site Internet, à la page:

<http://www.non-violence.ch/form/programme/index.html>

▼ S'affirmer sans blesser

13 septembre 2008

Prendre conscience de ses ressources, trouver et investir sa place, être capable de rester soi-même en toutes circonstances, savoir dire «non» - le tout sans blesser l'autre: autant d'éléments indispensables à une approche confiante des conflits.

D'abord intérieure (estime de soi), cette démarche débouche généralement sur la parole (expression authentique de soi). Notre journée balisera ce parcours, autant sur le versant des attitudes profondes (savoir être) que sur celui des comportements (savoir-faire).

*Animation: Rolf Keller
et Marie-Jo Nanchen-Rémy*

▼ Les émotions dans le conflit

11 octobre 2008

Lorsque montent en nous certaines émotions, nous nous sentons parfois submergés, paralysés. La communication se brouille, avec soi-même et avec autrui. D'où viennent ces émotions? Pourquoi les ressentons-nous si fort? Quels enjeux y sont associés? Nous apprendrons à mieux accueillir, comprendre, exprimer nos émotions. Pour mieux les vivre et leur redonner toute leur valeur.

*Animation: Lucienne Erb
et François Beffa*

En partenariat avec:



www.peacebrigades.ch



www.greenpeace.ch

Informations sur les cours

Les cours ont lieu le SAMEDI de 9h00 à 17h00 à la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Rue de Genève 88B, 1004 Lausanne.

Le tarif est de CHF 190.00 par journée — prix professionnel, formation subventionnée par l'employeur ou de CHF 140.00 — prix individuel, formation payée par le participant ou membre d'une petite association (pour les membres du CENAC, de Greenpeace ou de PBI, CHF 110.- par jour).

Les participant-e-s apportent leur pique-nique de midi; les boissons chaudes sont fournies. Réduction: CHF 70.00 pour une inscription à 6 journées de formation payées en un seul versement. Non remboursable.

Inscriptions: sur renvoi du bulletin d'inscription ci-joint ou directement à partir du site Internet www.non-violence.ch.

Le paiement est dû dès confirmation de l'inscription. Pour toute annulation faite plus d'un mois avant le début d'un module, nous gardons CHF 20.00 pour frais de dossier. Au-delà, la finance d'inscription est due intégralement. Chaque module sera confirmé au plus tard 8 jours à l'avance. La confirmation comprendra un plan de voyage et un petit dossier de préparation.

CCP 17-456619-2, Cenac / Formation, Lausanne.

Actions pour et par la non-violence

Luttes et actions actuelles soutenues par ou ayant la sympathie du Cenac

Les actions présentées dans cette rubrique ont ceci en commun qu'elles se déroulent prochainement en Romandie et qu'elles convergent vers les intérêts de la non-violence ou sont directement soutenues par le Centre pour l'action non-violente.

DES T-SHIRTS À L'OCCASION DE L'EURO 08 : POUR UNE SUISSE MULTICULTURELLE

L'association Moutons de garde a décidé de s'engager afin que sur tous les terrains multiculturalité rime avec respect et solidarité. Elle a donc créé, à l'occasion de l'Euro 2008, qui a été placé par le président de la FIFA sous le signe du respect des différences, des T-shirt aux couleurs de la Suisse. Elle souhaite ainsi témoigner un chaleureux soutien à notre équipe nationale de football et, surtout, à la diversité qui fait sa force et qui reflète la richesse d'une Suisse multiculturelle, plus belle et plus forte lorsqu'elle est solidaire et ouverte.

Passez commande et soutenez les valeurs qui nous réunissent en portant ces T-shirts ! Commande et informations supplémentaires :

www.moutonsdegarde.ch/shop



CHANTIERS D'ÉTÉ DU SCI

Comme chaque année, le Service civil international organise des chantiers en Suisse permettant à des jeunes dès seize ans de s'engager bénévolement dans des projets sociaux, écologiques et culturels. D'autres chantiers similaires, ailleurs dans le monde, s'adressent à des jeunes dès dix-huit ans, tels travailler dans une réserve marine aux Etats-Unis, restaurer un site historique en Espagne ou encore organiser des activités pour enfants en Mongolie.

Les volontaires vivent et travaillent ensemble de deux à quatre semaines, dans une ambiance internationale propice aux échanges et à la découverte. Chaque année, ce sont environ deux cent cinquante femmes et hommes suisses qui s'engagent et ce sont environ deux cents volontaires issus d'autres pays qui viennent en Suisse.

Pour se renseigner ou commander le programme de l'été 2008, s'adresser à :

info@scich.org

NOUVELLE CAMPAGNE DE SWISSAID

En Colombie, sur fond de guerre civile, dans la région Sur de Bolivar, les familles de riches propriétaires terriens chassent les petits paysans de leurs champs, afin de remplacer les traditionnelles cultures de riz et de maïs par celle du palmier à huile, pour la fabrication de «biodiesel» à partir de cette huile de palme. La conséquence est terrible: le nombre de personnes atteintes de malnutrition ne cesse d'augmenter.

SWISSAID initie donc la campagne «Mettre du pain dans son moteur aggrave la faim dans le monde». Par cette récolte de fonds, SWISSAID entend informer les petits paysans de leurs droits, les inciter à les défendre et

les initier aussi aux méthodes agricoles durables. Pour tout renseignement:

postmaster@swissaid.ch

OUVERTURE DE CENTRE D'ACTION JURIDIQUE DE TRIAL

Fondée en 2002, l'association TRIAL (Track Impunity Always) s'est donnée pour mission de lutter contre l'impunité des criminels de guerre et autres dictateurs. Parce que, dans la majorité des cas, il n'y a eu aucune sanction. Trop souvent, les responsables de pareilles violations ont échappé à toute poursuite. Des dictateurs se sont attribués des immunités à vie. Des lois d'amnistie ont été votées. Des responsables d'atrocités ont été nommés à des postes prestigieux, ou vivent en paix dans des exils dorés. Cette impunité bafoue la dignité des victimes. Elle révolte la conscience universelle et représente un réel obstacle à la construction d'une paix durable, fondée sur la vérité et la justice.

À la fin de l'an dernier, TRIAL a fait un pas de plus dans la poursuite de ses objectifs en créant le Centre d'action juridique (CAJ), à Genève. Le CAJ est né du constat que, malgré des nombreuses possibilités pour aider les victimes de crimes internationaux à obtenir justice, de telles procédures restent sous-exploitées. Cela est dû au manque de structures capables d'offrir aux victimes une aide professionnelle adaptée.

C'est ce vide que le CAJ entend combler, par l'action de son équipe d'experts, spécialisés dans la présentation, pour le compte des victimes, de requêtes devant différentes instances internationales afin de mettre en cause les plus graves violations des droits de l'homme.

Contact:

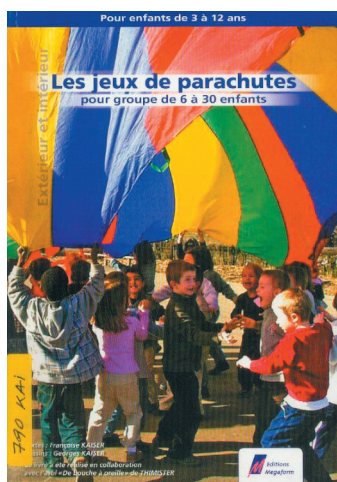
info@trial-ch.org
www.trial-ch.org

A notre Centre de documentation

Documents catalogués durant le premier semestre de l'année

▼ Les jeux de parachutes pour groupe de 6 à 30 enfants

Textes de Françoise Kaiser et des-
sins de Georges Kaiser – Eupen (BE),
Editions Megaform, 1994, 96 p. (Cote
Cenac: 790 KAI)



Apparus durant les années soixante, les jeux de parachutes font partie des jeux coopératifs. A noter que les premiers utilisateurs se servaient de surplus de l'armée, des pièces souvent usées mais bon marché, alors qu'à l'heure actuelle, il en existe divers modèles, de tailles différentes mais toujours vivement colorés.

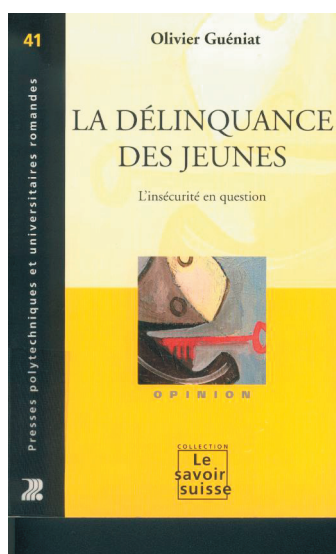
Ce petit livre présente une quarantaine de jeux facilement réalisables avec – par – des enfants de 3 à 12 ans, pour des groupes allant de 6 à 30 membres. Les jeux sont regroupés par types: jeux de mise en condition, jeux faisant voler ou non le parachute, jeux enfin nécessitant d'autres accessoires. Leur présentation, précédée d'une dizaine de pages introductives, est toujours sobre: accompagnés d'un dessin, les textes comportent systématiquement une description brève du matériel requis et une présentation claire des consignes d'organisation.

Parce qu'ils allient aspect ludique et motricité, ces jeux devraient sans problème rencontrer les faveurs du jeune public – quoique, avec des jeux pareils, il y a fort à parier que l'on puisse se sentir fort longtemps jeune.

J.G.

▼ La délinquance des jeunes (L'insécurité en question)

Olivier Guénia – Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, collection Le savoir suisse, 2007, 149 p. (Cote Cenac: 301.6 GUE)



Chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel, Olivier Guénia réfute assez clairement les thèses alarmistes actuelles, qui laissent entendre que la délinquance juvénile ne cesse de croître. Sur la base de statistiques – dont certaines sont inédites – de travaux de référence en matière de criminologie, mais prenant aussi en considération de nombreuses situations que son métier l'a amené à connaître personnellement, il constate, au contraire, un apparent paradoxe: si le nombre de délits commis par des mineurs tend à diminuer, cer-

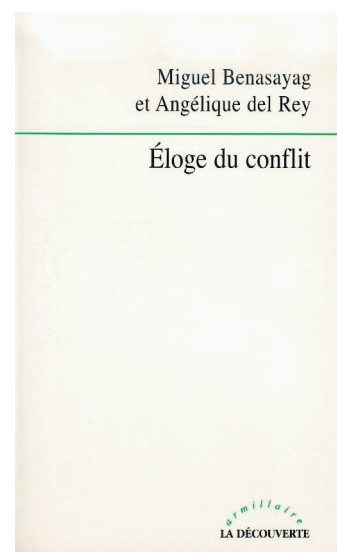
tains comportements s'avèrent de plus en plus violents.

Il dresse donc un portrait fidèle de l'adolescent de ce début de millénaire, un jeune à la fois sollicité comme acheteur potentiel mais exclu, simultanément, de nombreuses autres sphères sociales, d'où, peut-être, cet intérêt porté à franchir les frontières de l'interdit. En fin de volume, l'auteur examine encore le nouveau code pénal des mineurs.

J. G.

▼ Éloge du conflit

Miguel Benasayag et Angélique del Rey. Éditions La Découverte, 2007, 228 p. (Armillaire) (Cote cenac: 196 BEN)



«Héritiers d'une époque qui a longtemps cru à la possibilité d'en finir un jour avec le conflit, nous sommes aujourd'hui, pour cette même raison, effrayés face à tout ce qui menace nos vies et nos sociétés». «La Der des ders», comme la première guerre mondiale a été surnommée, contenait précisément l'idée qu'il fallait régler son compte au conflit et qu'ensuite le monde pourrait se transformer en un monde pacifique.

Les deux auteurs développent une thèse qui contredit fondamentalement cette idée. En effet, pour ceux-ci, le conflit est inhérent à la vie. Il constitue même le principe de vie par excellence. Vouloir à tout prix évacuer le conflit n'aboutit qu'à son refoulement. Le conflit, c'est l'altérité. Nier le conflit, ou vouloir le supprimer à tout prix, c'est nier la différence... et ouvrir la porte à l'indifférence, ce dont nos sociétés se sont fait une spécialité. Comme l'a dit Claude Lévi-Strauss, cité par les auteurs, les barbares sont ceux qui croient à la barbarie.

L'éradication du conflit au profit de l'affrontement, c'est envisager le monde en noir et blanc. C'est se construire une image de l'Autre comme l'ennemi absolu avec lequel il n'est pas possible de discuter et qu'il faut éliminer coûte que coûte. Le refus du conflit, comme le démontrent les auteurs, fait le lit d'une société hyper-normative. Il faut être lisse, uniforme, transparent ; le conflit est considéré comme a-normal.

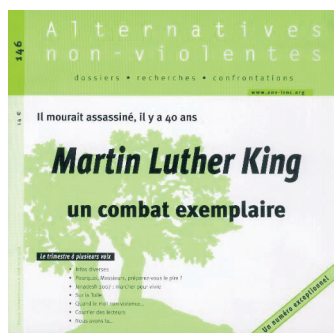
La tolérance zéro, comme la paix universelle, ne sont que leurres et négations des différences. Le refoulement de la dialectique des contraires ressortit alors sous des formes irrationnelles: violences contre la nature, affrontements sacrificiels.

Réhabiliter le conflit comme principe premier, c'est affirmer le rôle central du dialogue.

Ni vision relativiste du bien et du mal, ni vision universaliste d'un monde divisé entre le bien et le mal, l'analyse de Miguel Benasayag et d'Angélique del Rey part du constat que le bien et le mal relèvent d'un universel concret et qu'il convient de s'engager de manière empirique. Comme le yin et le yang du tao, en toute chose coexistent ces principes contraires qui se complètent et se contredisent.

L'Eloge du conflit est un ouvrage iconoclaste, qui redonne la voix au désordre. Il nous encourage à relever la tête et à refuser l'apparente tranquillité de nos sociétés faussement rationnelles.

Pierre Flatt



▼ Non-violence Actualité

Le n° 298 (mai-juin) est centré sur la «formation aux compétences sociales». Un article de Philippe Beck présente notre programme annuel. François Lhopiteau pour les IFMAN en France, Mireille Jacquet et Philippe Lesne pour l'Université de Paix de Namur, présentent les activités de ces organismes. Hervé Ott revient sur les formations certifiantes d'«Entraîneurs à l'intervention civile non-violente» et de «Consultants en approche et transformation constructives des conflits» qu'il a créées et animées. D'autres articles présentent par exemple le métier de «médiatrice relationnelle» ou d'«agent de prévention».

▼ Alternatives non-violentes

Pour le 40e anniversaire de l'assassinat de M.L. King, ANV publie un numéro plus épais que jamais consacré à ce grand monsieur de la non-violence. On décortique son œuvre sous l'angle de la désobéissance civile, de l'éloquence, de la stratégie, de son rapport à l'histoire des USA.

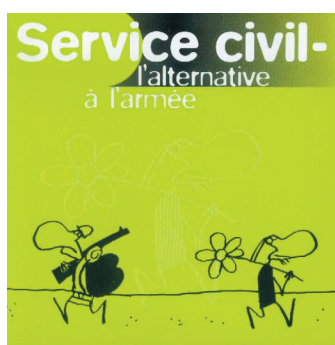
Saviez-vous que «MLK» a prononcé en moyenne 450 discours et parcouru 500'000 km par an, les dernières années de sa vie? Et même à supposer que vraiment vous sachiez tout sur lui... vous trouverez 15 pages sur les sit-in de Nashville, menés en 1959-60 par des non-violents inspirés par King; et quelques autres sur les traces laissées par ce grand homme dans le monde d'aujourd'hui, aux USA et ailleurs.

Une brève biographie, une bibliographie et un florilège de citations encadrent tout ce magnifique travail de mémoire.

Souhaiteriez-vous vous informer «à l'oeil» sur la non-violence?

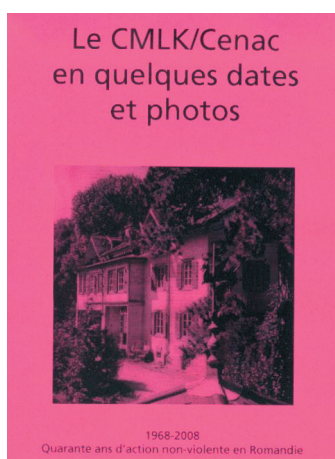
Parmi les diverses manières de procéder possible, il en est une, toute simple et vous donnant facilement accès aux parutions récentes. Laquelle? Tout simplement en rédigeant vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Cenac
021 661 24 34
ou info@non-violence.ch

Toujours disponibles au secrétariat



Ces brochures vous seront remises gratuitement, contre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Nouveau



Brochure commémorative des quarante ans du Cenac. Prix: CHF 5.-, frais de port inclus.

Nouvelles acquisitions

Documents acquis et catalogués durant le dernier trimestre par le Centre de documentation, et classés par thèmes.

ÉDUCATION

La délinquance des jeunes : l'insécurité en question, Olivier Guéniat ; préf. Jean Zermatten, PPUR, cop. 2007, 149 p. (Cote Cenac : 301.6 GUE)

DROITS DE L'HOMME

Le droit d'être un homme : anthologie mondiale de la liberté, sous la dir. de Jeanne Hersch, Unesco : Lattès, 1984, 588 p. (Cote Cenac : 323.4 DRO)

Kosovo, on a marché sur la Paix : essai, Pierre Dufour, Thélès, 2007, 462 p. (Cote Cenac : 949.702 DUF)

Sous les étoiles du Rwanda : dialogue de femmes entre génocide et paix, Mathilde Fontanet & Odette Habiya-kare, Ed. Métropolis, 2007, 267 p. (Cote Cenac : 967 FON)

DÉCROISSANCE

Les objecteurs de croissance, Alternatives non-violentes, 2007, 69 p. (Cote Cenac : 301.2 OBJ)

FEMMES // HOMMES

1907-2007 : 100 pages d'histoire, Simone Chapuis-Bischof et Christiane Mathys-Reymond, ADF-Vaud (Association pour les droits de la femme), 2007, 114 p. (Cote Cenac : 323.4 CHA)

PSYCHOLOGIE

Proche-Orient, psychanalyse d'un conflit, Daniel Sibony, Seuil, 2003, 308 p. (Cote Cenac : 320.55 SIB)

PHILOSOPHIE

Jacques Ellul, penseur sans frontières, sous la dir. de Patrick Troude-Chas-

tenet, L'Esprit du temps, 2005, 367 p. (Cote Cenac : 600 JAC)

SPIRITUALITÉ

Vivre relié à l'essentiel : le XXI^e siècle sera spirituel... ou ne sera pas !, Pierre Rabhi ... [et al.] ; préf. d'Alain Chevillat, Jouvence, 2007, 141 p. (Cote Cenac : 218 VIV)

L'Homme entre Terre et Ciel : nature, écologie et spiritualité, Jean-Marie Pelt, Pierre Rabhi, Nicolas Hulot, Edward Goldsmith, Roland de Miller, Aigle Bleu, Yvan Amar ; préf. d'Alain Chevillat, Jouvence, 2007, 155 p. (Cote Cenac : 301.31 HOM)

MÉDIATION

Contre violence et mal-être : la médiation par les élèves, Babeth Diaz, Brigitte Liatard-Dulac, Nathan, 2002, 95 p. (Cote Cenac : 301.632 DIA)

A guide to mediation : enabling peace processes in violent conflicts, Hugo Slim, Centre for Humanitarian Dialogue, cop. 2007, 30 p. (Cote Cenac : BR 2087)

Signalons encore que le bulletin du MIR romand a trouvé un nouvel élan et un nouveau nom depuis fin 2007 : «MIRoir : Reflets trimestriels de la branche romande du Mouvement international de la réconciliation» (Cote Cenac : P.MIR/BR).

Contacts:

- Catalogue consultable sur le web
- Inscription aux listes de nouveautés: www.non-violence.ch
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch

Brèves et dernières nouvelles

En quelques lignes, des informations de dernière minute sur l'actualité

▼ Procédure simplifiée pour le service civil

Les candidats au service n'auront bientôt plus à subir un examen de conscience. Il leur suffira, selon le projet de révision législative adopté à la fin du mois de février dernier par le Conseil fédéral, de faire part de leur motivation par écrit.

Ainsi, la «preuve par l'acte» suffira: les motivations du candidat au service civil seront estimées suffisantes par elles-mêmes, puisqu'il accepte d'effectuer une astreinte d'une fois et demie celle du service militaire. En revanche, le cercle des personnes pouvant déposer une demande d'admission demeure inchangé. Seules doivent continuer à pouvoir déposer une telle demande les personnes astreintes au service militaire.

Selon l'administration fédérale – qui s'attend à réaliser, au passage, une économie annuelle évaluée à 3,7 millions de francs – il ne faut pas s'attendre à ce que cette révision de la loi ait

pour conséquence une augmentation significative du nombre d'admissions au service civil.

▼ Mères en colère

«Le Courrier», lors de son édition du 27 février dernier, a publié une intéressante lettre de lectrice. Une mère de famille habitant Genève a eu la très désagréable surprise d'apprendre de l'une de ses filles qu'à la crèche, les enfants avaient eu l'interdiction de sortir du bâtiment, à cause de la pollution. Elle s'insurge contre une telle solution, qui préconise de maintenir cloîtrés les enfants, les personnes âgées et les asthmatiques pour ne pas frustrer les automobilistes. Comment est-il possible, se demande-t-elle que l'on préfère enfermer des enfants plutôt que de prendre des décisions politiques pour limiter efficacement le taux de particules fines?

Sa colère – que nous partageons – lui fait envisager la possibilité de créer un lobby pour contrer les défenseurs de la «sacro-sainte» voiture, pour que

les enfants de la ville puisse continuer à sortir et s'amuser ou de constituer un comité de mères en colère prêtes à défiler hebdomadairement jusqu'à obtenir satisfaction de leurs revendications.

▼ Suisse: 12^e

Non, ce n'est pas le pronostic du Cenac, relativement à l'Eurofoot en cours, mais le résultat de l'Indice mondial de la paix, une étude publiée à Londres le 20 mai dernier.

Ce classement retient vingt-quatre critères, tels la contribution financière de chaque Etat aux missions de paix de l'ONU, l'engagement éventuel dans un conflit, la criminalité et la population carcérale. La Suisse y obtient un honorable – sans plus – douzième rang, devancée par les pays scandinaves, la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Canada notamment. L'Irak y termine bon dernier, ce qui n'est malheureusement une surprise pour personne, juste précédé par la Somalie, le Soudan, l'Afghanistan et Israël...

D'avance un grand merci...

... à l'ensemble des personnes qui ne se sont pas encore acquittées de leur cotisation 2008 et qui ne vont pas tarder à le faire.

Le Cenac existe, pour l'essentiel, par les contributions de ses membres – cotisations, abonnements, dons et souscriptions – votre soutien nous est toujours plus que nécessaire.

Devenez marraine ou parrain du Cenac en lui offrant un appui financier régulier et/ou communiquez-nous votre adresse électronique pour que nous puissions vous tenir informés dans les meilleurs délais du développement de nos actions.

Je souscris à l'enrichissement quantitatif et qualitatif des activités du Cenac à hauteur de CHF par mois. Merci de me transmettre bulletins de versement.

Prénom: Nom:

Adresse: NPA: Localité:

Adresse électronique: